

**castorama** —

# Index égalité salariale femme - homme 2020

Support diffusé sur le site  
recrutement institutionnel  
le 01.03.2021

# Le contexte



La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (dite "loi avenir professionnel") complétée par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise et, pour celles dans lesquelles les écarts sont excessifs, l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives (articles L 1142-7 à 10 du Code du travail).

→ **L'index égalité salariale femme – homme se compose de cinq critères** qui évaluent les éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises sous la forme d'une **note globale sur 100**.

# Les 5 indicateurs de l'index égalité Femme / Homme



Les salariés sont dans un premier temps répartis par catégorie professionnelle et par âge :

- Moins de 30 ans,
- De 30 à moins de 40 ans,
- De 40 à moins de 50 ans,
- A 50 ans et plus.

1

## Écarts des rémunérations moyennes

L'indicateur permet d'évaluer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à partir de la moyenne de la rémunération annuelle des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie professionnelle.

2

## Écart d'augmentations individuelles

L'indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux de femmes ayant bénéficié d'augmentations individuelles (hors promotion) et celui des hommes

3

## Écarts de promotions

L'indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux de femmes promues et le taux des hommes promus (prise en compte uniquement des promotions correspondant à un changement de niveau ou de coefficient hiérarchique).

4

## Augmentation après retour de congé maternité

L'indicateur permet de mesurer le respect par l'entreprise de l'obligation d'attribuer aux salariées au retour de congé maternité une augmentation, dès lors que des augmentations ont été attribuées aux salariés.

5

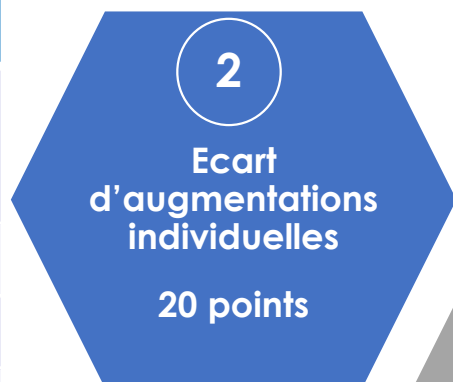
## Nbre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations

L'indicateur permet de mesurer la proportion des salariés par sexe parmi les 10 plus hautes rémunérations.

# La grille d'évaluation des 5 indicateurs

Valeur absolue de l'écart de taux d'augmentations	Nbre de points
Inférieur ou égal à 2 points de % ou favorise la population ayant la plus faible rémunération au critère 1	<b>20</b>
Supérieur à 2 et inférieur ou égal à 5 points de %	<b>10</b>
Supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 points de %	<b>5</b>
Supérieur à 10 points de %	<b>0</b>

Nbre de collaboratrices augmentées au retour de congé maternité	Nbre de points
Si toutes les salariées en retour de maternité ont bénéficié d'une augmentation	<b>15</b>
Si une des salariées en retour de maternité n'a pas bénéficié d'une augmentation	<b>0</b>



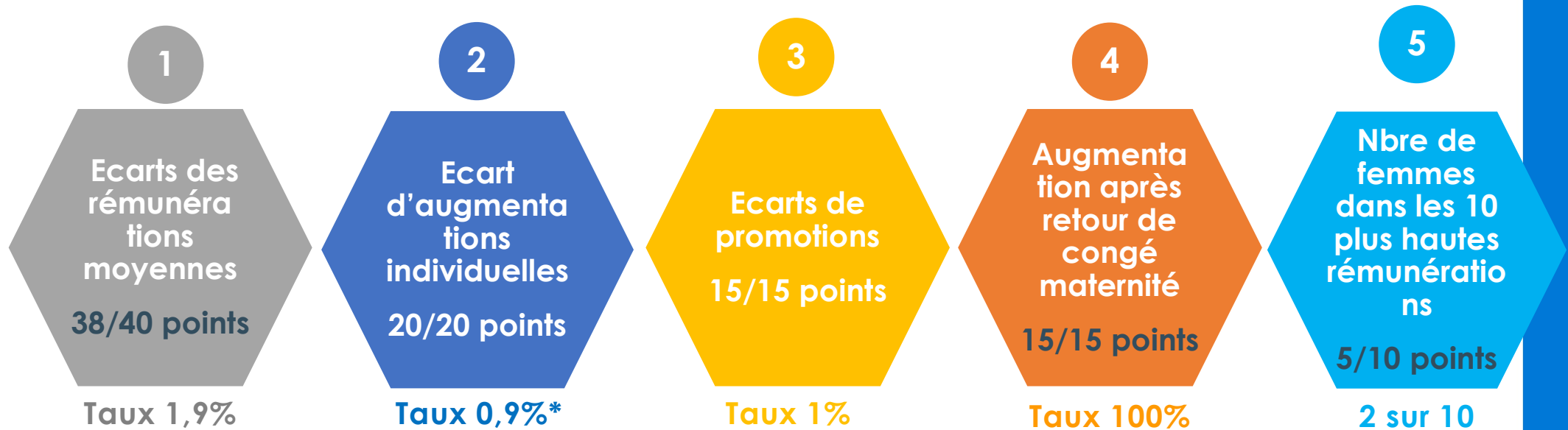
Valeur de l'écart	Nbre de points
Egal à 0%	<b>40</b>
>0% et inférieur ou égal 1%	<b>39</b>
>1% et inférieur ou égal à 2%	<b>38</b>
...	...



Valeur absolue de l'écart de taux de promotions	Nbre de points
Inférieur ou égal à 2 points de %	<b>15</b>
Supérieur à 2 et inférieur ou égal à 5 points de %	<b>10</b>
Supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 points de %	<b>5</b>
Supérieur à 10 points de %	<b>0</b>

Nbre de salariés du sexe sous représenté	Nbre de points
4 ou 5 salariés	<b>10</b>
2 ou 3 salariés	<b>5</b>
0 ou 1 salariés	<b>0</b>

# Les 5 indicateurs de l'index égalité salariale femme / homme chez Castorama et le résultat global



**RESULTAT GLOBAL INDEX 2020 :**

**93 points / 100**

(rappel 2018 et 2019 : 94 points)